

LIMINAIRE DE LA CAPD du 28 janvier 2016

Madame le Directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Le Sgen-CFDT Alsace adresse ses vœux de sérénité professionnelle à toutes et à tous, dans l'espoir de concilier les énergies vers des conditions d'enseignement apaisées. Nous nous réunissons aujourd'hui pour aborder les barèmes inter-académiques, l'examen des candidatures au stage de préparation à l'examen de diplôme d'Etat de Psychologue scolaire et à celui concernant les séjours linguistiques du Goethe Institut. De même que pour acter la nouvelle mouture de la circulaire du mouvement.

Pour commencer, au mois de juillet dernier, le projet d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), négocié par toutes les organisations syndicales pendant plus d'un an, a été soumis à signature.

La CFDT a pris ses responsabilités à l'égard d'un projet certes imparfait mais dont l'équilibre global a été jugé suffisant pour que les fédérations qui la composent donnent à la CFDT Fonctions publiques un mandat de signature.

Pour la circulaire du mouvement, le travail accompli en GT a permis d'adapter le texte à des situations qui pouvaient se révéler « injustes » pour les personnels, notamment pour les entrants dans le métier afin qu'ils puissent accéder à des postes ne les mettant pas en trop grande difficulté dès leurs débuts, pour les personnels recrutés sur poste à profil n'ayant pas le diplôme requis, pour les directeurs lors de fusion d'école. La perfection n'étant pas de ce monde, il faudra bien sûr remettre l'ouvrage sur le métier l'an prochain.

Pour poursuivre, les représentants du Sgen-CFDT ont dénoncé à plusieurs reprises au niveau départemental et académique une dégradation des conditions d'exercices et de la reconnaissance professionnelle de ses employeurs: dans les différentes instances, en Audience Académique, par le biais de lettre ouverte aux élus, aux collègues et aux autorités académiques, par le biais d'une alerte sociale déposée en septembre 2015 pour garantir l'augmentation de l'isae.

La réponse de notre employeur marque un constat d'impuissance reléguant les solutions sur le compte d'un budget ministériel certes en augmentation mais restreint et des prises de décisions départementales directement liées à celle du Ministère. Le constat est alarmant.

Pour le Sgen-CFDT, il est urgent que l'Administration prenne des mesures de nature à améliorer immédiatement et concrètement les conditions de travail et qu'elle obtienne enfin les moyens de l'équité de rémunération de tous les enseignants.

Pour l'amélioration des conditions d'exercice de la fonction de directeur/trice ne disposant pas d'aide administrative, il avait aussi été envisagé une aide spécifique en début d'année et si possible un jour par mois (si les moyens de remplacement le permettaient). Beaucoup de directeurs/trices n'ont pu en bénéficier faute de moyen suffisant et l'an prochain, cela ne devrait pas s'améliorer puisqu'il n'y aura sans doute plus de postes excédentaires. Laisserons-nous ces directeurs/trices se démêler tout seuls avec les charges prétendument simplifiées qu'ils ont à assumer ?

Certains personnels sont actuellement mis dans l'embarras d'un point de vue financier, familial et parfois professionnel.

Des collègues n'ont pas perçu l'ISAE à laquelle ils pouvaient prétendre en raison d'un « bug » informatique et vont devoir attendre le mois de juin pour, peut-être, « bénéficier » d'une régularisation. Pour certains d'entre eux, ces quelques euros sont vitaux. Les fins d'année et décomptes des charges sont sans pitié.

D'autres collègues en attente de permutation ont dû se mettre en disponibilité pour pouvoir vivre en famille dans la région qu'ils souhaitent rejoindre et de ce fait se retrouvent en situation financière précaire. Vous me direz sans doute : « Ils n'avaient qu'à rester et travailler dans le département ! » mais assumer deux loyers et des allers retours incessants les mettent tout autant en difficulté ! Faudrait-il cyniquement leur conseiller la séparation ??? L'inégalité de traitement des situations est encore plus flagrante concernant les enseignants en bilingue qui ont l'impression d'être captifs de leur compétence en allemand !

D'autre part des enseignants reconnus comme ayant droit à une aide spécifique en raison de leur handicap, attendent encore depuis la rentrée la personne qui les aidera dans leur travail quotidien. Heureusement que la solidarité des collègues joue pleinement son rôle pour pallier au manque.

La multiplication des rencontres partenariales, certes nécessaires et les concertations qui en découlent, accroissent considérablement le temps de travail. L'inclusion scolaire, objectif que le Sgen-CFDT partage, nécessite une mobilisation de toutes et tous et des modifications profondes de l'organisation des écoles. De surcroît, une hiérarchie trop souvent tournée vers le contrôle au détriment du conseil et de l'accompagnement, génère un stress dans les relations de travail qui nuit grandement à la qualité du service public d'éducation. Par ailleurs, les attentes du public vis-à-vis de l'École sont grandissantes et nécessitent une adaptation permanente de la réponse de l'institution aux sollicitations. Enfin, l'iniquité de rémunération entre les enseignants n'est plus acceptable au regard de la dégradation du pouvoir d'achat des collègues.

Aussi, le Sgen-CFDT demande instamment

- que des priorités soient décidées pour améliorer les conditions de travail
- que de réelles mesures de simplification voire d'allègements des procédures administratives et pédagogiques soient mises en place afin de rendre le travail soutenable et efficace,
- d'adapter les circulaires aux pratiques de terrain en sollicitant les compétences de chacun dans des groupes de travail pour chercher des solutions pragmatiques.
- de développer des mesures de prévention concernant les conflits dans les écoles entre enseignants, et entre enseignants et parents d'élèves.
- de veiller à la protection fonctionnelle des fonctionnaires en toute impartialité.
- que les indemnités soient versées dans les délais préconisés ou que des mesures d'accompagnement soient effectivement appliquées.

Les personnels avec le Sgen-CFDT attendent donc des engagements clairs.

Nous vous remercions pour votre écoute et nous vous prions de croire, Mme le DASEN, en notre dévouement au service de l'éducation nationale.